

ENERGIE ELECTRIQUE

Depuis 2015, les élus ont souhaité diminuer la pollution lumineuse ainsi que la consommation électrique liée à l'éclairage public.

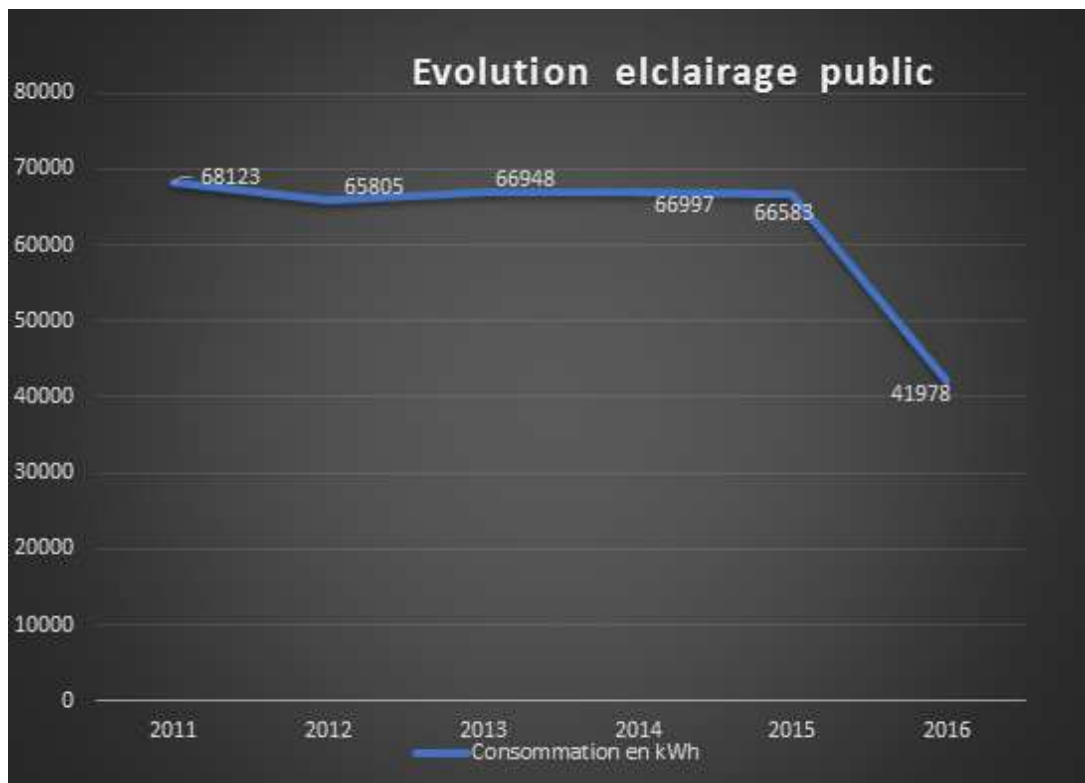
Nous avons donc décidé d'éteindre l'éclairage de minuit à 5 heures du matin comme c'est déjà le cas dans plusieurs communes sans trop de gênes pour les habitants.

Coincidence ou pas, quelques mois après, les communes environnantes de Chapareillan et Barraux ont, elles aussi, décidé d'éteindre l'éclairage public.

Les données 2017 ne nous sont pas encore parvenues mais en 2016, la facture électrique liée à l'éclairage public a diminué de 37% soit 2200 euros.

L'objectif est de continuer dans ce sens et de faire une étude du parc d'éclairage pour sa rénovation vers de la LED.

Un geste pour le portefeuille des Laissautins et Laissautines, un geste pour la planète.



REGLEMENTATION DES NUISANCES SONORES

Nous rappelons que les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tel que la tondeuse à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



POIDS LOURDS

ARRETE PERMANENT N° 2016P0001

**La circulation des véhicules affectés
au transport de marchandises de
plus de 19 tonnes
est interdite sur la RD 923.**

Nous rappelons que l'arrêté pris le 18 février 2016 n'est toujours pas respecté par certains transporteurs. La préfecture a été prévenue et elle engagera des contrôles routiers.

DECHETTERIE

50 kg de végétaux brûlés émet autant de **poussières** que :



DECHETS DE JARDIN:

L'élimination de déchets de jardins ou déchets verts ainsi que les ordures ménagères, par brûlage à l'air libre est interdit. Article 84 du règlement sanitaire départemental (Arrêté préfectoral du 3 mars 1986).

De plus en plus de dépôt de matériaux sont retrouvés dans la plaine, les élus réfléchissent sur un arrêté en vue de verbaliser ses actes de non citoyennetés.

Voici les deux déchetteries de proximité ainsi que leur horaires:

<u>Horaires d'ouverture</u>						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
* 18h en hiver et 19h en été						
PONTCHARRA	8h-12h		8h-12h		8h-12h	8h-12h
ZI de Pré Brun - Impasse Denis Papin	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*
FRANCIN						8h-12h
ZI de Francin - Lieu dit de Besson	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	8h-12h	14h-18h*	14h-18h*

AMELIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE



Depuis juin 2017, les enseignants du RPI, les représentants des municipalités et les parents d'élèves volontaires réfléchissent à l'amélioration du climat scolaire et périscolaire.

Accueillir de manière bienveillante chaque enfant en respectant au mieux ses rythmes et ses besoins afin de mieux vivre ensemble, tel est l'objectif ambitieux de ce travail. Des réunions se tiennent régulièrement pour faire émerger des idées, définir des règles. A noter la présence assidue de Mme Nathalie Morel, ancienne parent d'élève et intervenante en prévention des risques professionnels qui apporte ses compétences. Son rôle est de faire du lien entre les personnes et comment « mieux travailler ensemble ».

Ainsi, les élèves, sous la conduite de leurs enseignants sont d'ailleurs en train d'écrire une charte définissant leurs droits mais aussi leurs devoirs et le cas échéant les sanctions à prendre en cas de besoin. L'idée est d'arriver à uniformiser cette charte sur l'ensemble des 3 écoles du RPI.

Par ailleurs, des jeux ont été achetés (jeux traditionnels, jeux de plateaux, jeux de construction...) et des espaces ont été dédiés pour les enfants lors des récréations, des temps de cantines ou de garderie. Un coin lecture a été également mis en place.

Gageons que ces nouveautés auront des répercussions positives pour le bien être des enfants, des enseignants et des personnels communaux.

Mr Guigue Patrice (enseignant à Laissaud)

Quoi de Neuf à la bibliothèque?

Nous vous accueillons **le mercredi de 10h30 à 12h** et **le vendredi de 16h30 à 18h**.

Accès : par l'arrière de la mairie

Inscription gratuite

Emprunt de 4 ouvrages pour 1 mois



Cette année, nous mettons en œuvre l'informatisation, avec un logiciel des plus simples, alors si vous avez un peu de temps à nous consacrer, nous vous accueillons avec plaisir.

Nous avons eu de généreux donateurs, que nous remercions. Il nous faut donc faire du tri et couvrir beaucoup d'ouvrages, donc là aussi, si vous voulez donner un coup de main, venez rejoindre l'équipe !

D'ailleurs, un grand merci à Lise et Maryse.

En matière de dons, nous vous informons que la bibliothèque ne prend pas en charge les livres de poche adultes et qu'elle est saturée en matière de jardinage, flore et montagne (histoire, chemins de randonnées...).

A contrario, nous sommes en capacité de vous proposer sur ces sujets de nombreux beaux ouvrages, à emprunter ou à feuilleter sur place, dans d'agréables fauteuils. Bien sûr, vous trouverez aussi les sorties de librairie et les offres de Biblio Savoie. N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos suggestions.

Bonnes lectures à tous !

Anne et Sandrine

Le château de Beaugregard

Un peu d'histoire...



La position stratégique du Château de Beaugregard en tant que poste d'observation et de défense, au sommet de la commune de Laissaud est absolument remarquable. Ce belvédère donne des vues très étendues sur la vallée du Grésivaudan, la Cluse de Chambéry, la Combe de Savoie, les Gorges du Bréda, la vallée des Huiles et du Gelon. La toile de fond de son horizon est constitué à l'Est et au Sud par les hautes chaînes des Hurltières et de Belledonne et à l'Ouest et au Nord par les massifs de la Chartreuse et des Bauges. Sa

situation privilégié lui a valu autrefois le nom de Bel-Vard, c'est-à-dire le « beau guet ».

Mais déjà au Moyen-âge, on l'avait dénommé Berver, Belvine, Beauvoir. Mais ce qui était la propriété du Dauphiné, ne devint que savoyard qu'au traité de Turin le 24 mars 1760. En effet, jusqu'à cette date, en certains lieux, la frontière avec la France était assez fantaisiste et ceci depuis le règne lointain du Comte Vert (1343-1383). La Savoie et la France soutenaient les mêmes prétentions territoriales et en particulier pour le château de Beaugregard, Laissaud et la Chapelle Blanche.

C'est donc au traité de Turin que Charles Emmanuel III, duc de Savoie, roi de Sardaigne régla définitivement le problème de frontières. La nouvelle limite de 1760, tracée en ligne droite dans une zone où il n'y avait pas d'obstacle pouvant servir de frontière naturelle, partait du ruisseau de Glandon entre Chapareillan et Les Marches jusqu'à la Gorge de Détrier sur le Bréda.

Outre le château de Beaugregard, la Savoie y gagnait les villages de Laissaud et la Chapelle Blanche. La frontière était matérialisée par des bornes de pierre portant une face la Croix de Savoie et sur l'autre, les armes du Dauphiné.

On pense que le château primitif de Beaugregard a été construit au XIème siècle pour contrôler la route internationale empruntant le tracé de l'ancienne voie romaine qui, venant de Chapareillan, traversait l'Isère au Gué de la Gache, passait à Pontcharra, Villard Benoit puis donnait accès au Mont Cenis de la Chapelle Blanche pour gagner la crête sommitale du Mont Raillant, le « Nid de l'Aigle » de Montmayeur.

Au XIIème siècle, Beaugregard était la propriété de la famille noble de Romestang, originaire d'Aquitaine, puis installé en Bourgogne et enfin à Vienne, en Dauphiné avant de devenir suzeraine d'Avallon. Les Romestang qui avaient victorieusement défendu le diocèse de Grenoble contre ses agresseurs étaient également Seigneurs à Gonflans et en Tarentaise où ils possédaient d'autres résidences. Il est bon de préciser qu'au XIème siècle, la Savoie et le Dauphiné faisait partie du royaume de Bourgogne lui-même vassal des Empereurs Romains germaniques. Ceci jusqu'à fin du XIIIème siècle début du XIVème siècle.

Vers 1120-1150, le château est habité par Guillaume d'Avallon et son épouse Anne de Theys. Au cours des siècles suivants, le château de Beaugregard va souvent changer de mains. Selon le parcellaire de 1695, il figurera au nom de Joseph Bigillou, conseiller au Parlement du Dauphiné. Il passa ensuite, aux Gardon de Calamand. Le portail de fer forgé du château porte la date de 1781: Noble Ennemond-Alexandre Gardon De Calamand, capitaine des dragons à Grenoble, était le propriétaire depuis l'année précédente. Beaugregard fut vendu en 1908 à Madame Rivière pour la somme de 20000 francs. Celle-ci le revendit en 1926 à Monsieur Amic, Sénateur des Alpes Maritimes pour le prix de 100000 francs.